



Le 23 mars 2020,

## Fabrication alternative de masques

Le ministère de l'économie et des finances mandaté le laboratoire d'expertise NRBC de la DGA pour identifier des solutions de fabrication de masques en tissus qui se substitueraient aux masques :

- anti-projection (chirurgicaux) classiques, d'une part
- et aux FFP2 d'autre part

Il n'y a pas de délivrance d'agrément, ou de norme mais il y aura une validation (homologation) obligatoire DGA/DGE sur la base des cahiers des charges joints.

Ces premiers cahiers de charge présentent les caractéristiques générales des masques à produire. Les précisions sur le type de matière à privilégier suivront dans un cahier des charges technique dans les jours à venir. Il sera préalablement validé par la Direction Générale de la Santé.

### **Réponse à l'appel à propositions**

Les possibilités de production alternative doivent être remontées directement sur le site suivant :

<https://www.csfmodeluxe-masques.com/>

### **Remontée des prototypes**

Pour celles et ceux qui ont pu en élaborer, envoyer les prototypes par colis urgent, ou les faire porter, à la DGA qui expertisera le niveau de protection, à l'adresse suivante :

**IGA Raymond LEVET**

Directeur de DGA Maîtrise NRBC

5 rue Lavoisier – 91710 VERT-LE-PETIT

Tél : +33 1 69 90 82 10

Mob : + 33 6 30 94 28 01

Mail : [raymond.levet@intradef.gouv.fr](mailto:raymond.levet@intradef.gouv.fr)

### **Accompagnement**

Si nécessaire, les entreprises susceptibles de pouvoir proposer des solutions alternatives pour des masques de protection simples, pourront se faire connaître et soumettre leurs interrogations **par mail auprès de la DGE ([masques.dge@finances.gouv.fr](mailto:masques.dge@finances.gouv.fr))** en indiquant :

- Type de masque (tissu chaîne et trame ou non tissé, maille, feutre, voire papier, ...)
- Lavable ou non, donc réutilisable ou jetable ; si lavable : à quelle température ?

(stérilisable ou non)

- Quantités possibles de fabrication (par semaine)
- Délais éventuels
- Disponibilité avérée des matières
- Coût unitaire si identifié
- Qui assemble, fabrique, confectionne les masques si ce n'est pas le même qui fournit la matière

**Avec copie à la DIRECCTE ([pierre-marie.billod@direccte.gouv.fr](mailto:pierre-marie.billod@direccte.gouv.fr)).**

### **Prochaines étapes**

A très court-terme, la DGA priorise les demandes d'expertise par capacité de production : les prototypes expertisés la semaine dernière étaient capables d'être produits à hauteur d'environ 100 000



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
BOURGOGNE-  
FRANCHE-COMTÉ**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

masques par semaine. Pour accélérer les délais de validation, il est donc préférable de grouper les faibles capacités de production sur la base d'un modèle commun.

La DIRECCTE ([pierre-marie.billod@direccte.gouv.fr](mailto:pierre-marie.billod@direccte.gouv.fr)) est à disposition pour vous orienter, le cas échéant, vers d'autres producteurs locaux et ainsi mettre en commun votre demande d'expertise.

**Type de matières à utiliser**

Des précisions sur le type de matière à privilégier suivront dans un cahier des charges techniques. Voilà dès à présent des éléments de réponse :

*Concernant le masque chirurgical DM de type 1 en autocertification, quels sont les tissus (ou non-tissés) préconisés ? (poids, tissage, résistance aux projections,...)*

*Le marché est jusqu'ici presque exclusivement en non-tissé PU et PET (polypropylène ou polyester).*

*Les produits les plus efficaces sont en SMMS ou SMS (Spunblond et Meltblown) la membrane des FFP2 et 3 est en Meltblown polypropylène. A l'exception notable du masque en tissu lavable de [mulliez-flory](#).*

*Pour atteindre le niveau de filtration de 95% avec un tissu, il faut multiplier les couches par tissage ou confection pour en augmenter la performance.*

*La contexture doit être dense mais une popeline (ou une toile pour les tisseurs) de 180 g/m<sup>2</sup> suffit. Une couche de ouate PET permet de dépasser le type mais suppose du temps pour en faire la validation.*